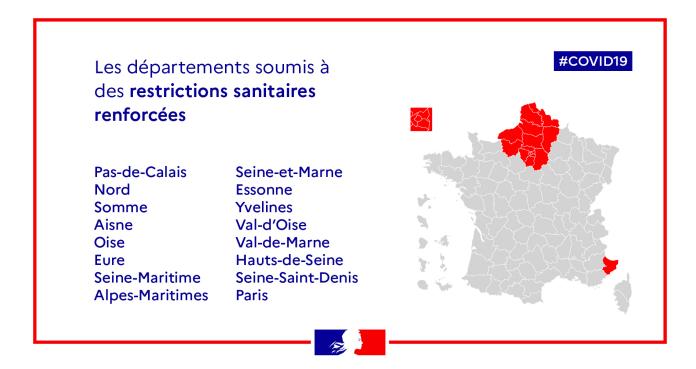
COVID NEWS

Les nouvelles mesures du Gouvernement

24 MARS 2021



Jean Castex, Premier Ministre, a annoncé le 18 mars de nouvelles mesures de restriction pour les 16 régions les plus touchées par la pandémie. Consultez toutes les mesures et téléchargez les attestations.



Attestation de déplacement dérogatoire entre 19 heures et 6 heures (couvre-feu) pour l'ensemble du territoire :

- Numérique
- PDF
- Word

Attestation de déplacement dérogatoire entre 6 heures et 19 heures pour les 16 départements en mesures renforcées

- Numérique
- PDF
- Word
- -> pour les déplacements de moins de 10 km : présenter un justificatif de domicile ou pièce d'identité

Justificatif de déplacement professionnel :

- PDF
- Word

En savoir plus sur toutes les mesures restrictives appliquées au 16 départements (L'Aisne , Les Alpes-Maritimes , L'Essonne, Paris, L'Eure, Les Hauts-de-Seine, Le Nord, La Seine-Saint-Denis, La Somme, Le Pas-de-Calais, L'Oise, La Seine-Maritime, Le Val-d'Oise, La Seine-et-Marne, Les Yvelines et le Le Val-de-Marne) : cliquez